

Lors des différentes étapes du parcours de soins, le patient rencontre **différents professionnels** qui vont permettre sa prise en charge : médecin généraliste, oncologue, radiothérapeute, chirurgien, un(e) infirmier(ère) de coordination, un(e) infirmier(ère) de soin, un(e) aide-soignant(e), un(e) pharmacien(ne) d'officine, un(e) pharmacien(ne) hospitalier(ère), secrétaires, personnels administratifs...

Les étapes du diagnostic jusqu'au traitement :

1. Apparition des symptômes
2. Consultation de ville chez le **médecin généraliste**
3. Prescription d'**examens d'imagerie et de biologie** pour le diagnostic
→ Consultation avec un(e) spécialiste (pneumologue ou onco-pneumologue)
4. Consultation avec un(e) **oncologue** et un(e) **infirmier(e)**
5. Recherche de **mutations** (sur pièce opératoire si le patient est opérable, sur la biopsie si le patient est non opérable)
6. **Mise en place du traitement** suite aux discussions en RCP et à l'accord du patient

La Réunion de Concertation Multidisciplinaire (RCP)

Elle regroupe des médecins de différentes disciplines. Les membres de la RCP étudient le dossier et les examens du patient puis émettent des **propositions de parcours de prise en charge thérapeutique**.

La consultation de primo-prescription

Permet à l'oncologue d'expliquer aux patients le choix de la thérapie, les modalités de prise du médicament, le risque d'interactions médicamenteuses, les effets indésirables ... Ces informations sont également expliquées par un(e) infirmier(ère) et/ou un(e) pharmacien(ne) hospitalier(ère)



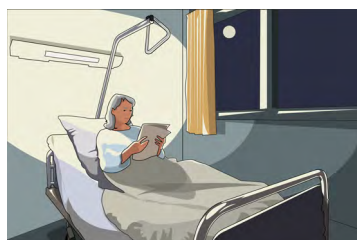
Le Plan Personnalisé de Soins (PPS)

Il est donné au patient lors de la consultation de primo-prescription et détermine son planning de rendez-vous ainsi que les modalités de prise du traitement, les coordonnées de l'équipe médicale...

Selon les prescriptions décidées en RCP, le patient peut prendre son traitement et effectuer ses examens :



Au domicile



En hospitalisation



En hôpital de jour

Les étapes de la mise en place de la thérapie ciblée :



1

La thérapie ciblée est initiée à l'hôpital par le médecin oncologue lors de la primo-prescription puis rencontre avec un(e) infirmier(ère) et/ou un(e) pharmacien(ne) hospitalier(ère).



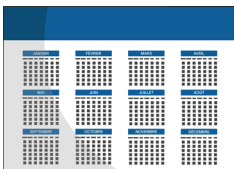
2

La délivrance du médicament se fait à la pharmacie d'officine.



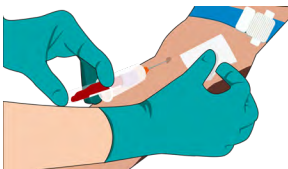
3

Le patient prend son traitement à domicile selon les modalités expliquées (et indiquées sur le PPS).



4

Un suivi rapproché avec l'équipe médicale puis un suivi plus espacé par la suite est mis en place.



5

Le patient doit effectuer un bilan sanguin de façon régulière afin de suivre son état de santé.



6

Des informations sur les effets indésirables sont données aux patients en amont lors de la primo-prescription. Si des effets indésirables apparaissent ou que le patient a des questions à ce sujet, il doit contacter l'équipe médicale qui mettra en place un suivi téléphonique plus rapproché.

Les conseils à appliquer lors de la prise de thérapie ciblée orale :



Prendre la totalité de la dose si possible à la même heure



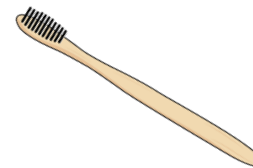
Bien s'hydrater



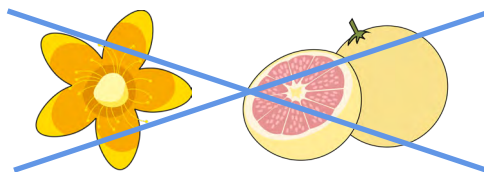
Hydrater en amont ses mains, ses pieds, ses yeux...



Se protéger du soleil



Surveiller les petits saignements (utiliser une brosse à dents souple)



Éviter au maximum l'automédication (ne pas consommer de millepertuis ni de pamplemousse)

Concernant l'après-traitement ou le traitement de maintenance

Le suivi oncologique est moins régulier mais il est important :

- De garder la même hygiène de vie
- D'avoir une Activité Physique Adaptée (APA)
- De mettre en place des consultations d'addictologie si besoin
- De se rapprocher d'une association de patient

